

L'AUTAN de CLERMONT



N° 129

JANVIER 2015

Editorial

Bonne et heureuse année 2015

Mme le Maire et son équipe municipale présentent leurs meilleurs vœux à chacun; que la vie de notre commune soit harmonieuse, paisible et sereine.

Mais l'actualité tragique de ces derniers jours nous a rappelé combien les valeurs démocratiques de liberté et de tolérance, qui sont le ciment de notre société, sont fragiles et précieuses. La municipalité tient à s'associer aux nombreux hommages rendus aux victimes des attentats du 7 janvier.

Parmi eux, nous avons une pensée particulière pour un enfant du pays, l'économiste et homme de lettres Bernard Maris, mort dans la fusillade de Charlie Hebdo, qui a passé son enfance à Muret où son père était instituteur à l'école primaire Clément Ader.

L'actualité étant chargée, nous avons dû limiter le nombre d'articles de ce nouveau numéro 129 de l'Autan, certains articles seront publiés dans le prochain.

En raison d'un nombre croissant de lecteurs, le tirage est désormais de 240 exemplaires, au lieu des 220 initialement.

Le projet de Réserve Naturelle (RNR) avance, et la municipalité s'est opposée à certains aspects du règlement. Les arguments détaillés justifiant cette position sont présentés dans un des articles. Nous avons ouvert pour l'occasion la rubrique "parole aux citoyens" pour permettre l'expression de différentes opinions.

La vie associative à Clermont est très riche; Saluons l'exploit de nos champions du monde de l'association "In vino Veritas", couronnés en septembre dernier à Ay en Champagne.

L'assemblée des élus délégués au Sicoval a voté "temporairement" une augmentation de 4.5% de la redevance déchet, avant de passer en 2016 à la redevance incitative.

La commune procède à une enquête sur le mode de ramassage des déchets relevant du tri sélectif. Un formulaire ci-joint vous permettra de donner votre avis afin de parvenir à une décision rapide.

L'équipe de rédaction de l'Autan - commission de communication



NOUS SOMMES TOUS CHARLIE

Bulletin Municipal

PAGE 2	LE BILLET DU MAIRE
PAGE 3	ACTUALITÉS MUNICIPALES
PAGE 5	ETAT CIVIL
PAGE 6	QUOI DE NEUF ?
PAGE 8	DOSSIER : RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE
PAGE 10	INFORMATIONS MUNICIPALES
PAGE 11	VIE ASSOCIATIVE
PAGE 13	ACTU ENFANCE
PAGE 14	INFO ASSOS

A noter dans votre Agenda 2015

Janvier

18 : Café citoyen de la sauce aux idées : L'odyssée de Rosetta et son robot Philae.

23 : AG Marmottes et Marmots

Février

14 : Saint Valentin ! 

Mars

22 et 29 : Elections Départementales



Le billet du maire

Mesdames, Messieurs,

Voici revenu le temps des vœux et le temps des bonnes résolutions.

Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de bonheur tout au long de cette nouvelle année.

Que chaque jour soit propice à l'épanouissement des petits et grands, à travers ce que chacun sait faire de mieux, soit à l'école, soit au travail, soit dans les loisirs ou les activités associatives.

La Mairie y contribuera à la mesure de ses moyens. L'équipe municipale toute entière a pris la mesure du travail qui l'attend pour cette année 2015. Après dix mois d'intense activité, pendant lesquels des décisions importantes ont été prises pour l'avenir de notre commune, nous ne relâcherons pas le rythme que nous imposent les événements.

Qu'il s'agisse de reprendre le dossier du Plan Local d'Urbanisme, de l'installation des nouveaux rythmes scolaires, ou de l'avis que nous avons donné sur la non cession de notre ramier communal ou de notre lac de la Riverotte à la réserve naturelle régionale, chaque dossier a été étudié par les commissions respectives, commission d'urbanisme, commission école ou commission environnement.

Nous sommes dans un monde en mouvance où chaque décision doit être équilibrée entre les aspirations des habitants et les ambitions des structures supra communales pour que notre commune conserve ce qu'elle a de plus précieux, à savoir sa qualité de vie dans un environnement de très grande qualité.

Le chantier le plus visible sera sans doute le prochain Plan Local d'Urbanisme qui déclinera son Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Il vous sera proposé en réunion publique à la fin du printemps 2015.

D'autres suivront, le chantier de la restauration des chemins communaux a commencé aux Cabanes et nous comptons poursuivre ces travaux avec l'aide technique du Sicoval qui a la compétence en ce domaine depuis l'année 2012, et qui nous a présenté un bilan de l'état de nos chemins communaux à l'automne.

Le budget de la commune de Clermont-le-Fort sera, à l'image de toutes les autres communes, amputé de façon significative du fait de la diminution de la Dotation Globale de L'Etat pour les années 2015 à 2017, ce qui complique la tâche des gestionnaires que nous sommes et qui devront s'adapter en limitant les dépenses de fonctionnement.

Le recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier à fin février 2015 nous apportera probablement un chiffre à la hausse du nombre des habitants de Clermont-le-Fort, dont dépendra le montant de la dotation de l'état à partir de janvier 2016. Merci de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur qui vous proposera deux modalités au choix, soit le formulaire papier, soit le formulaire internet.

En ce début d'année 2015, nous voulons remercier les agents municipaux qui contribuent au bon fonctionnement des services de la Mairie, notamment notre secrétaire, mais aussi notre agent des espaces verts, nos agents techniques qui œuvrent à l'école, ainsi que notre garde champêtre que nous partageons avec Goyrans et Lacroix Falgarde.

Nous remercions toutes les associations qui font vivre des activités sur la commune et en particuliers leurs Président(e)s pour leur dévouement.

Je termine ce petit billet en vous souhaitant au nom de toute l'équipe municipale une bonne et heureuse année 2015.

Soyez assurés de notre écoute et de notre sincère dévouement.

Elisabeth Barral





RELEVÉ DE DÉCISION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014
Validé le 18/11/2014

Présents : Elisabeth BARRAL ; Gérald LAGACHERIE; Gérard BOUDON ; Sandra DELGADO ; Nicole AERN ; Jean-Jacques CAZALBOU ; Geneviève DURAND-SENDRAIL ; Elisabeth GIACHETTO ; Jean-Pierre LAGUENS ; Romain MALPAS ; Leanne PITCHFORD.

Absents excusés : Christian HUGUES ; Xavier BELLAMY ; Jean-Paul CARDALIAGUET ; François MARTINEZ.

Pouvoirs donnés : Jean-Paul CARDALIAGUET, Christian HUGUES, Xavier BELLAMY, François MARTINEZ.

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h07
Elisabeth Giachetto est élue secrétaire de séance.

1/Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2014.
Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 14 voix

2/Délibération transformant le POS en PLU.

Madame le Maire résume les divers évènements qui amènent à délibérer sur ce sujet :
Courrier de la Préfecture du 14/05/2014 sur la loi ALUR (Loi n°2014-336 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) précisant que « ... le POS devra être transformé en PLU au plus tard le 31/12/15 pour un avis au plus tard trois ans après promulgation de la loi, soit le 26/03/2017 ».

Courriel de la Préfecture du 22/07/2014 insistant sur l'importance et sur la conduite à tenir pour lancer l'élaboration du PLU.

Juillet 2014, rendez-vous avec les équipes d'urbanisme du Sicoval afin de déterminer leur appui logistique pendant toute la période d'élaboration du PLU.
Le 11 septembre 2014, présentation

rapide du schéma sur les différentes étapes d'élaboration du PLU.

Prochain rendez-vous avec les équipes techniques du SICOVAL prévu le 23/10/2014 pour affiner le diagnostic territorial qui consiste à actualiser les éléments dans un document de présentation élaboré par l'équipe sortante.

Cette délibération est le premier acte de la décision de transformer le POS en PLU. Un calendrier prévisionnel devra être suivi : élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au printemps 2015.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 14 voix

3/Délibération concernant le règlement et l'inclusion des parcelles communales dans la Réserve Naturelle Régionale ConfluenceS Garonne-Ariège.

L'intégralité de cet article est publié, en page 9, dans le dossier spécial concernant la RNR.

4/Délibération autorisant la signature de la convention pour l'activité chorale sur les temps périscolaires.

L'activité périscolaire de Chorale programmée le lundi soir, a démarré. Il y a pour l'instant, 11 enfants inscrits. La municipalité s'était engagée à assurer le financement de cette activité pour en assurer la gratuité aux participants.

Une convention a été établie entre l'association 'CMR Musique à portée de tous', association de notoriété nationale, et la municipalité pour une année civile, renouvelée par tacite reconduction.

L'association s'engage à remplacer si besoin le professeur pour assurer le cours tout au long des 36 semaines d'activités périscolaires.

L'association donne la possibilité aux enfants en cours d'année et sur demande de la municipalité, d'élargir les activités à l'apprentissage d'instruments, ceci afin d'éviter leur lassitude sur l'activité chorale.

La municipalité doit verser 70 % des cotisations en janvier et 30 % en octobre de l'année civile. La convention peut être dénoncée au mois de mars de l'année civile pour la rentrée scolaire suivante. La cotisation annuelle s'élève à 1893,75 €.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention entre la 'CMR Musique à portée de tous' et la municipalité.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix

5/Questions diverses

A propos des activités périscolaires, ne pourrait-on pas, pour l'année prochaine, prévoir la gratuité d'autres activités pour permettre aux enfants de choisir ?
Proposition : on pourrait peut-être envisager d'intégrer ce budget sur le coût global des trois activités pour diminuer la participation des parents.

Il a été demandé par certains parents que pendant le temps périscolaire, soit organisé une aide aux devoirs. Ce n'est pas prévu par la loi n°2013-595 qui précise que 'Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication'.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36

La parole est donnée à l'assemblée pour qu'elle puisse s'exprimer.



POS	Plan d'Occupation des Sols
PLU	Plan Local d'Urbanisme
RNR	Réserve Naturelle Régionale
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Les sigles à connaître

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

Validé le 18/12/2014

Présents : Elisabeth BARRAL; Gérald LAGACHERIE; Sandra DELGADO ; Gérard BOUDON ; Elisabeth GIACHETTO ; Jean-Pierre LAGUENS ; Romain MALPAS ; François MARTINEZ ; Leanne PITCHFORD.

Absents excusés : Xavier BELLAMY ; Jean-Paul CARDALIAGUET ; Geneviève DURAND-SENDRAIL ; Christian HUGUES ;
Absents : Jean-Jacques CAZALBOU, Nicole AERN

Pouvoirs donnés : Xavier BELLAMY ; Jean-Paul CARDALIAGUET ; Geneviève DURAND-SENDRAIL ; Christian HUGUES ;

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h

Secrétaire de séance : Gérard BOUDON .

1/Délibération sur l'indemnité du Trésorier Principal de Castanet-Tolosan; Ajouté à l'ordre du jour.

Le conseil Municipal se prononce sur l'indemnité pour l'exercice 2014.

Celle-ci est fixée à

45,73 €/an forfait pour le budget

329,32€/an pour activité de conseil.

342,21 € au total après déduction de CSG et RDS

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 13voix

2/Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2014.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 13 voix

3/Renouvellement du taux de la taxe d'Aménagement et exonérations.

Tous les trois ans le conseil municipal doit se prononcer sur le Taux de la taxe d'Aménagement

Madame le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour

voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler cette taxe d'aménagement suivant les critères suivants;

Sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement est fixée au taux de 5%.

D'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme : les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.

331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+).

De créer une 8ème exonération facultative portant sur les abris de jardin de 5 à 20 m2, soumis à déclaration préalable.

Toutefois le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elles s'appliquent à compter du 1er janvier 2015. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés soit 13 voix

4/Tarif dégressif de la Cantine pour les élèves de Clermont en Primaire

Madame le Maire porte à la connaissance des élus que les enfants d'Aureville du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) bénéficient d'un tarif dégressif suivant les ressources de la famille. Le prix du repas du SIVURS est de 3,19 € et 3 paliers de réductions ont été définis

Quotient Familial 1 : - 40%

Quotient Familial 2 : -20 %

Quotient Familial 3 : -5 %

Pour les enfants de Clermont, le prix total par an et par élève est de 460€ pour 4 repas sur 36 semaines.

Ce tarif dégressif coûterait environ 500€ par an à la commune.

Les chiffres portés à la connaissance permettent d'envisager un tel barème pour la rentrée scolaire de 2015-2016.

4/Réunions de quartier.

Une première réunion de quartier à Marquemale a été initiée par la commission « Démocratie participative » Cette

première réunion de dialogue entre les élus et les administrés fut constructive et concluante. Elle aura permis de faire remonter un certain nombre de problèmes qui seront examinés par l'équipe municipale.

Les prochaines réunions sont planifiées les :

Samedi 06 déc. 2014 – La Riverotte

Samedi 17 jan. 2015 – Oustalets, Tailladettes, Bois Grand

Samedi 28 fév. 2015 – Maridats, Route de Corronsac

Samedi 07 mar. 2015 – Le Fort, Fraysses

5/Demandes d'installation de commerces sur la commune

La municipalité a été sollicitée pour l'installation de deux commerces sur son territoire :

Distributeur automatique de baguettes.

Une convention est en cours d'élaboration pour l'installation d'un distributeur de baguettes fraîches tous les jours de la semaine. L'endroit, la location de l'emplacement et le paiement de la fourniture d'électricité restent à négocier.

Un traiteur clermontois a sollicité la mairie pour obtenir un emplacement deux soirs par semaine pour son camion transformé en cuisine mobile. Plusieurs emplacements sont à l'étude pour ce commerce ambulancier.

6/Sécurisation des axes routiers départementaux RD 68 E et RD35 secteurs Fraysses, Route d'Espanès, En Sérié.

Le pôle routier du Conseil général a sollicité le 5 juin 2014 la commune de Clermont-le-Fort pour connaître les investissements souhaités à inscrire au programme de réalisation 2015,

Le 25 juillet 2014, quatre demandes d'aménagement pour les routes départementales traversant notre commune étaient inscrites :

Carrefour de la D68 E avec le chemin des Fraysses ; aménagement du carrefour, panneaux de lieu dit « les Fraysses » et limitation de vitesse à 70 km/h, suppression des bandes rugueuses.

- D68 au sortir de Goyrans ; panneaux d'entrée d'agglomération sur Clermont-le-Fort et panneaux de limitation de vitesse à 50km/h.

- D35 et D68 E au niveau d'En Sérié ; panneaux de lieu dit « En Sérié », panneaux de limitation de vitesse à 70km/h et ligne blanche continue.

- D68 le long des Tailladettes, où une demande d'arrêt de bus scolaire supplémentaire avait été faite pour les collégiens ; panneaux de lieu dit et panneau de limitation de vitesse à 70 km/h.

Une rencontre avec les services techniques du conseil général a eu lieu le 7 novembre en préparation de la réunion cantonale annuelle fixée le 14 novembre 2014. Tous ces points ont été examinés avec une visite des lieux à sécuriser. Des solutions techniques ont été abordées avec les services du Conseil général.

Lors de la réunion cantonale du 14 novembre 2014, le Maire s'est exprimé publiquement sur la nécessité d'aménager le carrefour de Fraysses et de supprimer les bandes rugueuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Un auditeur dans l'assistance a souhaité s'exprimer sur l'aménagement du carrefour des Fraysses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Un auditeur dans l'assistance a souhaité s'exprimer sur l'aménagement du carrefour des Fraysses.

Les élections « départementales » : 22 et 29 mars 2015

par Christiane Brustel

Les Conseils Généraux, un par département, vont laisser la place aux Conseils Départementaux :

Le canton de Castanet ne change pas : ni de contour, ni de nom :

Le scrutin sera majoritaire binominal mixte dans chaque canton. Cette disposition permet de **garantir la parité femme-homme au sein du Conseil départemental** tout en préservant le lien élu/territoire puisque cela reste un scrutin nominal.

Le nombre de cantons qui les composent, est dorénavant divisé par deux. La Haute Garonne passe de 53 cantons à 27 cantons, au nombre d'habitants à peu près égal dans chaque canton. Donc, ils seront de très grande superficie dans le milieu rural ou montagnard, et petits où la population est concentrée comme à Toulouse.

Ce sont les mêmes 15 communes qui le composent : Aureville, Auzeville-Tolosane, Auzielle, Castanet-Tolosan, Clermont-le-Fort, Goyrans, Labège, Lacroix-Falgarde, Merivilla, Péchabou, Pechbusque, Rebigue, Saint-Orens de Gameville, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil.

Le candidat homme (titulaire) aura un remplaçant et la candidate femme (titulaire) aura une remplaçante. Une équipe indivisible de quatre personnes se présentera au suffrage. Barrer un nom annulerait le vote.

11 Novembre : le visage des poilus

par Gérard Boudon

Pour la commémoration du 11 novembre 1918, marquant cette année spéciale de la célébration du centenaire de la guerre 14-18, la municipalité avait changé l'ordinaire des cérémonies.

Élisabeth Barral maire de Clermont-le-Fort a présidé celles-ci au monument aux Morts dans la cour du Fort débutant par la lettre de Kader Arif, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire, auprès du ministre de la Défense.



Les adjoints ont lu un à un les noms des victimes morts pour la France, noms qui apparaissent sur le monument aux morts et rappelé leur âge et les circonstances de leur décès. Devant plus d'une cinquantaine de personnes rassemblées pour l'occasion, la gerbe de fleur a été déposée devant la plaque commémorative. Un panneau avec des photos des médaillons visibles sur le monument aux Morts du sculpteur Giscard si-

tué à l'intérieur de l'église, permettaient enfin de mettre un visage sur les poilus de Clermont-le-Fort.



Mme le maire et ses adjoints avec le premier Régiment du Train parachutiste dans la cour du Fort.

CARNET



NAISSANCE

Mathys, Lucien, Alain TROST né le 29 octobre 2014

Giovanni, Junior DEBORD né le 25 novembre 2014

Clermont plonge

par Gérard Boudon

Les chutes un excellent terrain d'entraînement pour les pompiers plongeurs

L'équipe départementale d'une quarantaine de plongeurs des sapeurs-pompiers de Haute-Garonne avait choisi le site des ramiers de Clermont-le-Fort pour procéder, en 3 groupes, à leur entraînement durant 3 jours.

Sous la direction du Lieutenant colonel Jean-Michel Hurteau, ils évoluaient près de la cascade où se succèdent plusieurs petites plages très fréquentées l'été au bas du village. Ce site dit du "fer à cheval" est particulièrement intéressant pour eux, car outre le très fort courant, il présente des dangers que les plongeurs doivent connaître et apprendre à déjouer avant leurs futures interventions.

"L'Ariège est une rivière en perpétuelle évolution, et recèle de nombreux pièges, pas toujours visibles en surface et difficiles à évaluer pour les baigneurs."

Le piège le plus connu se situe au pied de la cascade, c'est le courant de rappel : c'est un mouvement d'eau présent à la base d'une chute. L'eau tourbillonne et aspire vers le fond de façon continue tout objet flottant. Le bouillonnement de l'eau réduit la portance et donc la flottabilité des objets ou des personnes.

L'Ariège était quasiment à l'étiage ce qui était inhabituel pour un mois de novembre; mais la profondeur sous la cascade variant entre 3 à 6 mètres était suffisante pour un bon entraînement.

L'unité de plongeurs et de secours en milieu aquatique est répartie sur 4 pôles; les casernes Vion et

Lougnon à Toulouse, Saint-Gaudens et le centre principal de secours S. Massat à Muret.

Les équipes sont pourvues d'un matériel impressionnant, et en raison du caractère très physique de l'exercice, la durée de l'entraînement n'excède pas 2 heures.

14 Novembre 2014 *Entraînement des plongeurs aux chutes de Clermont à l'étiage*



Quoi de Neuf !

par Gérald Lagacherie

Quoi de neuf, n'est autre que la **rubrique TRAVAUX de votre mairie**.

Notre priorité est celle d'assurer auprès de vous Clermontoises et Clermontois, la meilleure sécurité possible, sans oublier celle des nombreux promeneurs et visiteurs qui fréquentent notre charmant village.

Au ramier, nous avons sécurisé le pont de Rivedaigue, devenu dangereux pour riverains, visiteurs et conducteurs de

véhicules, en mettant des garde-fous à hauteur réglementaire, ce qui donne à ce pont une structure rassurante mais aussi plaisante.

Au quartier des **Fraysses**, nous avons terminé la rénovation de la chaussée et des trottoirs.

Au quartier de **La Riverotte**, nous avons créé un parking, pour assurer aux nombreux visiteurs fréquentant l'été le ramier de l'Ariège, un moyen de stationner sans gêner la circulation et sans gêner

A l'école, nous mettons la cantine aux normes d'hygiène alimentaire, après avoir vérifié toutes les alarmes de sécurité et afin d'éviter de mauvaises odeurs, nous avons installé de nombreuses ventilations.

Au Fort, nous mettons également aux normes électriques, le restaurant, sans oublier également de mettre aux normes les appartements du Fort, appartenant à la mairie.

Comme vous pouvez le constater, une des priorités municipales est la sécurité, et c'est également pour cela que nous avons modifié le plan communal de sauvegarde (PCS).

Il est prévu en 2015 des travaux dans notre village comme la réfection de chemins, dans la mesure des moyens, et du budget de la commune. D'autres travaux, sont également à l'étude et nous ne manquerons pas de vous en informer régulièrement.

La nouvelle balustrade du pont de Rivedaigue



également les habitants de ce quartier. Pour améliorer l'environnement, souvent troublé par de nombreux déchets, nous avons installé à l'entrée de ce parking, un conteneur pour le verre et des bacs-poubelles. Ce parking fera à partir de ce printemps, l'objet d'entretien, avec la mise en place d'un fléchage approprié pour rejoindre les bords de l'Ariège.

Sur les routes de Clermont..

La constante poussée démographique dans la région toulousaine, l'extension des zones d'habitation de plus en plus éloignées des lieux de travail expliquent la saturation croissante des infrastructures routières dont ne cessent de se plaindre les toulousains.

Le phénomène touche désormais les petites départementales autrefois tranquilles, qui sont devenues au fil des années des itinéraires de dégagements très fréquentés. C'est ainsi que des maisons isolées sur des petites routes rurales voient passer d'improbables flots de véhicules devant leur porte.

Pour éviter le piège de l'A64 à Roques en venant du sud par l'ex N20, ou le passage difficile de Lacroix Falgarde vers le chemin des étroits, les automobilistes utilisent de façon intense la D68 qui traverse Clermont.

Cet accroissement n'est pas sans conséquence sur la sécurité du village, avec des accidents heureusement évités tous les jours.

Jusqu'à présent le Conseil général a toujours eu pour objectif de ne pas entraver la circulation sur ces routes qui désen-



Les bandes rugueuses inefficaces bientôt effacées au bas de la côte de Clermont D68e.

gorgent le réseau principal. Mais devant la dégradation, l'exaspération montante des habitants, la conseillère générale a été à l'écoute des élus de Clermont-le-Fort.

Après plusieurs réunions en mairie et visites sur le terrain, le conseil général a accepté d'inscrire au programme de 2015 des travaux d'aménagements des points les plus dangereux.

Le plus critique est l'aménagement du bas de la côte de Clermont où il est périlleux pour les habitants des Fraysses de couper le flot des voitures pour prendre l'ex N20. Ainsi les bandes rugueuses bruyantes et inefficaces seront "effacées" et un élagage des talus, pour

par Gérard Boudon

améliorer la visibilité réalisé rapidement. Des panneaux du lieu dit «les Fraysses» et une limitation de vitesse à 70 km/h seront posés. Un îlot sécurisé de "tourne à gauche" demandé par la municipalité est à l'étude.

Le second point noir se situe au hameau d'En Série, où la sécurité des écoliers traversant la route et marchant sur le chemin piétonnier le long de la D68 est insuffisante.

Des panneaux d'entrée de lieu dit « En Série » une limitation de la vitesse à 70 km/h, et une ligne continue devraient un peu améliorer la situation.

Le chemin des crêtes vers Goyrans où se prolonge le sentier piétonnier et qui comporte des habitations des deux côtés, sera équipé d'un panneau d'entrée d'agglomération « Clermont-le-Fort » et limité à 50 km/h.

La vitesse sera limitée à 70 km/h chemin d'Espanès, où des excès sont constatés tous les jours.

Toutes ces mesures sont en deçà des souhaits des habitants mais constituent un premier pas vers une sécurité renforcée.

Accident sur la D35

Le dimanche est le jour préféré des motards pour sillonner nos coteaux. Le Dimanche 14 décembre vers 16h, alors que le cortège du père Noël s'élançait d'Aureville à Clermont-le-Fort pour les festivités de Noël, à la croisée du chemin des crêtes vers Goyrans et la D35 vers En Série il y a eu un accident entre un automobiliste et un motard, aucun blessé n'est à déplorer. La gendarmerie de Castanet indique que le motard venant d'Aureville n'a

pas eu le temps de freiner pour éviter une voiture qui tournait à gauche vers Goyrans.

Cet accident confirme que des piétons traversant au niveau de ce carrefour pour se rendre à l'arrêt du bus, le font à leur risque et péril.

Espérons que ce cas concret permette de faire avancer notre dossier de sécurisation des départementales auprès du Conseil général.

Gendarmerie et pompiers prêtant assistance.



Ouverture attendue du chantier de l'église

La restauration intérieure de l'église de Clermont est sur les rails. Mardi 6 janvier, a eu lieu la première réunion de chantier. Mme Bossoutrot, architecte du Patrimoine et maître d'œuvre, avait convoqué en même temps que les élus, maîtres d'ouvrage, M. Malbrel, directeur de l'entreprise choisie. Les peintres qui exécuteront le travail, actuellement retenus sur un autre chantier, ne viendront que lorsque tout sera prêt. D'ici là il incombe à la mairie ou à l'association de déplacer et mettre à l'abri les objets et le petit mobilier présents sur la zone du chantier et à l'entreprise de s'occuper du gros mobilier (dépose des statues, protection du sol et de ce qui ne pourra être déplacé) et d'installer l'échafaudage. Un échafaudage où l'on ménagera un

passage vers la sacristie et devant lequel sera installée une table d'autel provisoire. L'église ne sera donc pas fermée pour le culte.

Une question préalable devait être posée pour se conformer aux règles actuelles de sécurité : quelle était la teneur en plomb de ces peintures anciennes ? Comme l'avait demandé M. Malbrel, l'expert convoqué en même temps, Fabien Peyrichoux d'Auréville, a effectué une mesure qui a révélé une teneur en plomb assez élevée, 4,7 mg/cm³, ce qui va entraîner pour l'entreprise des frais supplémentaires car elle doit munir les peintres d'un équipement adapté.

Il restera aux peintres à constater l'état des peintures et de leur support avant

par Geneviève Durand-Sendrail

d'entreprendre les opérations de restauration proprement dite : nettoyage, consolidation, reprise et réintégration des pigments colorés. L'usage actuel dans les monuments historiques ne permet pas que les restaurateurs reconstituent ce qui a totalement disparu. Pour le médaillon le plus abîmé, on espère que, guidés par les photos anciennes efficacement numérisées, ils parviendront à retrouver les lignes partiellement effacées. Le chantier doit durer tout le printemps et tant qu'il dure la souscription reste ouverte. La générosité des premiers souscripteurs a permis de réunir 10 % de la dépense.

Réussira-t-on à atteindre les 20 % ?

RNR or not RNR ?

Par JP Laguens, pour la commission Agriculture, Environnement et Patrimoine

Réserve Naturelle Régionale



Baignade au Ramier de Clermont-le-Fort, été 2014

Li a été évoqué à plusieurs reprises un coup d'arrêt possible à la Réserve Naturelle Régionale suite au retrait des 25 hectares communaux aux 598 ha du territoire pressenti pour cette réserve. Ce retrait est minime, 4%, et la continuité territoriale de la réserve est assurée par le lit mineur de la rivière, il est donc un peu sévère d'estimer que l'abandon du projet peut être plus imputable à la décision de la mairie de Clermont qu'à un dossier mal mené.

Le règlement, que nous vous encourageons à consulter, conforme cependant à ce qui s'est fait par ailleurs dans ce domaine, est potentiellement très restrictif, du droit de propriété à la liberté de circulation en passant par les droits de pêche ou de chasse. Il précise, en préambule : "Seul le présent règlement est opposable aux tiers. Le plan de gestion n'aura pas de portée réglementaire" alors qu'un grand nombre des articles de ce règlement, suivant ce préam-

bule, stipulent que tels ou tels points du règlement ne devront se faire qu'en conformité avec les prévisions du plan de gestion. Or, à cette date, le plan de gestion n'est pas encore établi. Il le sera par un comité d'élaboration du plan de gestion, lui-même saisi par un comité consultatif, ces deux comités n'étant pas encore en place au moment où l'on nous demande d'approuver le règlement. Ce qui fait que l'on nous demande, en clair, d'approuver un règlement dont nous ne connaissons pas la portée exacte, qui engage pour dix ans près de 10% du territoire communal, qui peut générer des conflits d'usage et dans l'élaboration duquel, pour autant que nous y soyons conviés, notre voix est extrêmement minoritaire.

Devant ces "inconvenients", Toulouse, Pinsaguel, Portet et Lacroix-Falgarde émettent des réserves, soit directement portées sur le projet de règlement, soit

en retirant des terrains du territoire pressenti pour la RNR. Rien de ce genre n'ayant été fait à Clermont et au vu des échéances imposées, il n'y avait que deux alternatives : signer un blanc-seing engageant la gestion du territoire communal ou refuser le règlement. A suivre...

Les motivations du rejet sont exposées dans le compte rendu du conseil municipal du 23/09/2014 ci-contre ou consultable en ligne sur le site de la mairie.

*L'avant-projet de règlement est consultable sur le site **ConfluenceS** : www.confluences-garonne-ariege.org/images/imagesFCK/file/avant_projet/avantprojetdernr2012.pdf*

Adressez vos remarques et questions à la mairie, nous nous engageons à vous répondre.

Extrait du RELEVÉ DE DÉCISION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE- FORT DU 23 SEPTEMBRE 2014

Délibération concernant le règlement et l'inclusion des parcelles communales dans la Réserve Naturelle Régionale Confluences Garonne-Ariège.

Madame le Maire fait lecture du courrier du 23 juin 2014 envoyé par le Président de la Région Midi-Pyrénées, Monsieur Martin Malvy demandant à la commune de faire part de son accord définitif et l'approbation du projet de règlement et ainsi que son accord pour l'inclusion des parcelles communales à la future Réserve Naturelle Régionale Garonne-Ariège.

Est évoqué :

L'historique de l'élaboration du projet, entre 2007 et 2012 est relaté (en consultation sur le site de Confluences).

L'historique du partenariat avec le Sicoval, et notamment l'acquisition par le Sicoval des terrains de la plaine inondable de la Riverotte (50ha) et la mise en place d'un plan de gestion des Ramiers.

L'historique des actions de la municipalité de Clermont-le-Fort (mars 2012, premier projet d'inclusion dans la RNR de 25,34ha de terrains et chemins communaux)

Le Sicoval a donné son accord définitif pour inclure les parcelles dont il est propriétaire sur la commune de Clermont-le-Fort dans la Réserve Nationale Régionale lors du Conseil de Communauté du 08 septembre 2014.

En août 2014, la nouvelle municipalité a convoqué un Comité Consultatif d'environnement pour étudier le dossier de Juin 2014 sur la Demande de Création de Réserve Naturelle Régionale élaboré par Confluences Garonne-Ariège. La lecture de ce document et notamment le règlement a fait ressortir des articles contradictoires, voire aberrants sur la gestion du territoire. Aux vus des précautions qu'ont pris certaines communes limitrophes, il est évoqué le regret que notre commune n'ait pas demandé le redécoupage de certaines parcelles quand cela était possible (2012). Suite à ce Comité Consultatif, la Commission Environnement a rencontré les représentants de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Clermont-le-Fort, ainsi que certains habitants de La Riverotte, seul quartier impacté par la RNR.

A la lecture du règlement, la Commission Environnement a constaté qu'il est fait constamment référence au Plan de Gestion qui n'est pas défini et sera établi par le gestionnaire après la création de la Réserve. Il n'y a

aucune visibilité sur ce que la commune pourra faire sur ses terrains inclus dans la réserve. Les seules observations retranscrites dans ce règlement sont celles de Toulouse (aérotram) et les remarques de la DDT. Les remarques qu'avaient pu faire en 2010 les regroupements de chasseurs ou d'agriculteurs n'ont pas été repris dans ce règlement.

L'application de ce règlement peut entraîner des problèmes pour l'usage du Ramier Communal (les autorisations de festivités dépendent du plan de gestion, baignade interdite, interdiction stricte de s'écarter des chemins balisés, chiens tenus en laisse...), des voies communales, et pour les habitations qui arrivent au raz des parcelles déjà intégrées dans la Réserve. Certaines communes ont fait, dès 2012, un redécoupage de leurs parcelles à intégrer dans la Réserve, rien de tel n'avait été fait sur la commune de Clermont-le-Fort par l'ancienne municipalité.

Sur la carte présentée dans le dossier de Demande de Création de Réserve Naturelle Régionale, le lac de la Riverotte n'est pas signalé comme un intérêt écologique fort.

Convention de Partenariat : Il est précisé dans ce document que l'Association Nature Midi-Pyrénées ne gère pas directement la réserve mais délègue par convention de partenariat sans plus de précisions sur les modalités.

La gestion de la réserve est sous la présidence du Conseil Régional qui désignera les membres d'un Comité consultatif formé de collègues. Il est noté l'absence de représentants des communes concernées dans ces futurs collègues. Clermont-le-Fort sera représenté par deux acteurs du Sicoval (élu ?)

Il est évoqué deux exemples de Réserve Naturelle Régionale existantes et constatation est faite que les terrains consentis par les communes avoisinantes se cantonnent aux territoires qui longent le fleuve. Ces deux réserves sont d'une petite superficie et ne comportent aucune habitation.

Un projet de RNR incluant un quartier habité n'a jamais été établi en France auparavant. Le Sicoval a inclus 74 parcelles pour un total de 76,96 ha (dont 50 ha à la Riverotte).

La commune de Clermont-le-Fort prévoyait d'inclure 25,34 ha dont un lac et un ramier.

Sur les 600 ha de la future RNR, notre commune concède 77 ha de terre et 90 ha de fluvial, soit 16,7% de son territoire.

Madame le Maire fait lecture de la proposition de délibération qui demande aux membres du conseil municipal de voter l'approbation du Règlement de la RNR, dans un premier temps, et de l'inclusion des parcelles

pressenties de la commune dans un deuxième temps, si le règlement est approuvé.

Avant le vote, Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions :

Les propriétaires privés ont la possibilité d'entrer dans la réserve à posteriori, en est-il de même pour les parcelles communales ?

Réponse : pas de réponse dans l'immédiat, il faut rechercher sur les textes.

Si les parcelles communales ne font pas partie de la RNR, comment se fera la gestion ?

Réponse : il existe une convention de gestion des ramiers avec le Sicoval.

Un commentaire : le règlement se réfère sur trop de points à un plan de gestion qui n'est pas établi ; ce devrait être l'inverse : le plan de gestion devrait se conformer au Règlement.

Vote sur l'approbation du Règlement de la RNR : Abstention : 1 ; Contre : 13 ; Pour : 1

Devant les résultats de vote du règlement, le vote sur l'inclusion des parcelles communales devient caduc.

Délimitation du périmètre de demande de classement en RNR (Nature Midi-Pyrénées 2012)



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Distribution des colis de Noël aux Clermontois

Par Bethy Giachetto

Durant 3 après-midis qui ont précédé Noël, Nicole, Sandra et Bethy, trois élues membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont rendu une visite amicale aux aînés de Clermont-le-Fort.

Elles sont venues avec les colis offerts par la municipalité aux 30 familles où vivent des personnes de 75 ans et plus.

Toutes et tous les ont accueillies d'un grand sourire et c'est avec plaisir et émotion qu'elles ont passé un petit moment chez chacun, leur souhaitant un joyeux Noël et une excellente année 2015. Seules deux personnes étaient absentes, en visite chez leurs proches.

De délicieuses spécialités de la région (mousse de canard, terrine forestière aux cèpes, confit d'oignon et des truffes au chocolat) présentées dans un petit panier coloré, ont ravi les bénéficiaires.

Ces visites à domicile permettent de tisser et renforcer les liens sociaux et de proposer l'aide de la municipalité aux personnes qui en ont manifesté le besoin.

Les membres du CCAS espèrent avoir apporté un peu de chaleur et de gourmandise en ces fêtes de fin d'année.



Nicole Aern, du CCAS remet le colis offert par la municipalité à Emma Laguens.

COMMISSION DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET VIE ASSOCIATIVE

Les deux premières réunions de quartier...

Par Bethy Giachetto et Christian Hugues

La Marquemale

Dès 9 h 30 le samedi 15 novembre, Xavier Bellamy, adjoint au maire, Christian Hugues et Bethy Giachetto, conseillers municipaux tous trois élus de la Commission démocratie participative, ont arpenté la départementale de la place d'En Sérié vers Goyrans, au quartier dit La Marquemale. La première personne à nous recevoir était encore en robe de chambre, mais l'accueil s'est fait avec le sourire. Petit à petit, les habitants sont venus à notre rencontre. Nous avons pu constater avec eux le bien fondé de leurs demandes.



Les élus au cœur du quartier La Marquemale

La Riverotte

A la Riverotte, le samedi 6 décembre, c'est la pluie qui nous a accueillis en premier, mais nous étions attendus par un habitant qui avait retardé son départ pour nous rencontrer. Là aussi, les habitants sont sortis, parapluies à la main, pour venir à notre rencontre et nous montrer les améliorations qu'ils demandaient pour leur quartier. Après avoir bu plusieurs cafés pour nous réchauffer, offerts gentiment par des riverains, nous avons dû écourter nos visites à domicile pour nous rendre à la mairie pour la réunion prévue à 11 h 30. Le samedi suivant, nous avons terminé la visite à tous les habitants de la Riverotte, présents chez eux.

Ces visites ont été très enrichissantes et nous ont permis de lister, par quartier, les demandes des riverains.

Il nous reste trois quartiers à visiter dont certains, vu la densité de population, vont nous demander plusieurs week-ends...

Les principales demandes portent sur :

- ⇒ La **sécurisation des routes** en limitant la vitesse et en améliorant la signalisation.
- ⇒ La **sécurisation des accès piétons** vers les arrêts de bus scolaire, TAD, Bus Arc-en-ciel.
- ⇒ L'amélioration de l'**éclairage public**.

Et aussi quelques demandes plus personnelles telles la réfection des fossés, ...

A la fin de nos visites, nous récapitulerons les demandes et les transmettrons aux commissions et organismes habilités à les traiter. Une information sera faite auprès de tous les habitants qui seront également informés du suivi des dossiers.

Comité des fêtes de Clermont le Fort A qui le tour ?

Par C. Dombrowsky



Après des années de bons et loyaux services (30 ans pour certains), l'équipe de bénévoles du comité des fêtes a décidé de passer la main. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre, personne ne s'est présenté pour reprendre le flambeau.

La trésorerie est saine. Les archives sont en mairie. Le matériel est dans le local de la salle polyvalente.

Nous espérons que des bonnes volontés prendront le relai rapidement d'ici l'été, sinon une procédure de mise en sommeil sera effectuée et l'argent reversé à une autre structure.

Que l'année 2015 soit généreuse et conviviale !

TELETHON 2014 "Les coteaux aux côtés d'Elodie"

par Hélène Ders

C'est avec une très grande satisfaction que nous avons accueilli le chiffre recueilli grâce à 6 villages : Aureville, Corronsac, Deyme, Espanes, Lacroix-Falgarde et Pompertuzat : 15 923 €. Comme une bonne nouvelle n'arrive pas seule, Goyans a souhaité participer pour l'année 2015.

Merci aux Clermontois qui ont déposé des objets, livres etc...

Je pense aussi à Mesdames Siegrit et Carbone responsables de la bibliothèque de Goyrans et d'Aureville, pour leur don de livres.

Un grand merci aussi au restaurant "Au Grain de Sel" à Clermont pour sa participation, sans oublier la municipalité de Clermont.

Si vous avez des idées, de l'énergie, n'hésitez surtout pas à rejoindre cette association dont le siège est à Corronsac, village natal d'Elodie.



Elodie s'apprête à lancer les illuminations de Noël de Lacroix-Falgarde.

Mots d'enfants
Une petite fille âgée de 7 ou 8 ans est venue nous trouver :
"Je voudrai un jouet pour ma petite sœur car elle a mal aux dents, elle est très petite. Il ne font pas de jouet qu'elle pourrait mettre à la bouche" Alors nous l'avons aidé à choisir une jolie peluche...

Parole Citoyenne ...

Quid du Projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR)

par Serge Attali

Le dernier Conseil Municipal de Clermont a rejeté par délibération le règlement du projet de RNR déposé fin 2013 auprès de la Région par Confluences. Cet avis négatif n'a pas été suivi de l'examen des parcelles à intégrer. Ce projet élaboré après une large concertation, de tous les acteurs intéressés, avait reçu l'aval unanime du précédent Conseil qui avait accepté d'inclure dans le périmètre de la Réserve toutes les parcelles dont la commune est propriétaire (environ 25 hectares), situées dans l'environnement de l'Ariège afin de lui donner la consistance nécessaire. Le SICOVAL a validé l'inscription dans le projet de 48 hectares situés sur le territoire de Clermont. De même pour toutes les autres collectivités concernées.

Cette décision pourrait entraîner un coup d'arrêt porté au projet qui devait rassembler toutes les communes depuis Venerque jusqu'à Toulouse en suivant le corridor fluvial. Au-delà de l'intérêt environnemental que pouvait constituer ce projet, il était apparu aux précédents Conseillers, que le futur Plan de gestion qui devrait être élaboré par le gestionnaire choisi par la Région, aurait permis, avec des contraintes raisonnables, de mieux « entretenir » et sauvegarder, tous ces espaces naturels ce que la commune à elle seule ne peut assumer, même si jusqu'à ce jour, elle y a été aidée très utilement par le SICOVAL avec lequel une Convention de partenariat existe jusqu'à ce jour. Le but était d'assurer la préservation pour les générations à venir d'un précieux biotope. Il apparaît très dommageable pour les citoyens de la commune (élus et représentants associatifs) qui ont œuvré pour ce projet depuis de très nombreuses années que cette décision ait été prise alors que l'intérêt de la commune et de la RNR leur semblait évident.

Du côté de la Maternelle

par Hélène Ders

C'est toujours avec plaisir que j'essaye de vous raconter leur journée mais là, les vacances de Noël arrivent et grands comme petits ont traîné un peu. Tiens, de traîner à traîneau il n'y a qu'un pas.

Hé oui, début décembre les trois sapins, deux dans les classes et un dans l'entrée furent décorés. Les plus grands avec des guirlandes. Un petit plus pour l'après midi de son passage le 18 décembre. Philippe et Dominique organisèrent un super goûter, aidés bien sûr.

Cette dernière semaine je ne vous dis pas la tonne de chocolats que les enfants ont apprécié. Les festivités commencèrent le mardi.

Le mardi 16 où les enfants étaient attendus à la salle de fêtes de Goyrans pour un spectacle de Noël suivi d'un goûter et chaque enfant est reparti avec une poche offerte par le père Noël venu spécialement. Quelques petits ont eu un peu peur mais le sourire est revenu.

Le 18 décembre, journée chargée et complète, les deux classes ont pris le bus direction le cinéma d'Auterive pour visionner deux superbes dessins animés avec pour titre "Les merveilleux contes de la neige". Pour le déjeuner et comme chaque année, nous avons recouvert les tables de la cantine de nappes en papier jaune et blanc pour que tous les petits convives apprécient le repas du SIVURS. Après une sieste bien

méritée pour les plus petits, 2 ou 3 tables les attendaient avec plein de bonnes choses et le vieux bonhomme pour leur offrir des jeux pour la récré.

Mais avant tout ça, chaque classe a fait en secret des objets de Noël. La classe de Philippe, trois mobiles (une lune, une étoile, un sapin) qu'ils ont peint avec sérieux. La classe de Dominique, pour les plus petits, une couronne de Noël, décorée avec des brins de sapinettes, et les moyens des boules qu'ils ont décorés. Pour les deux classes un joli conte de Noël.

Le 19 décembre tout ce petit monde a pris des vacances bien méritées.

Je vous souhaite une bonne année 2015.

Mot d'enfant

Un matin une maman me raconte que son petit garçon leur avait expliqué :

" Philippe a dit qu'il ne fallait pas couper la voix aux copains et que les fleurs avaient un cœur au milieu avec de grandes pétasses autour."



Assemblée générale 2015 de Marmottes et marmots

par Anne Delpy

Le bureau de l'association de randonnée familiale en montagne, Marmottes et Marmots de Clermont-le-Fort, souhaite une bonne et heureuse année 2015 à ses adhérents et sympathisants.

Toute personne intéressée par ses activités (randonnée pédestre avec dénivelé, en raquettes, ski de fond...) est conviée à assister, le Samedi 24 janvier, à son Assemblée Générale qui se tiendra à 18h00 à la salle polyvalente. L'assemblée sera précédée d'une marche locale (RV à 14h45 sur le parking du village sous la mairie) et sera suivie d'un « apéritif et d'un dîner » offert par l'association (sur inscription avant le jeudi 22 janvier). Outre les bilans moral (en images) et financier et l'élection du Conseil d'administration, le bureau communiquera les dates des prochaines sorties pour le semestre à venir.

Salle à manger avec Vue imprenable au Mont Fourcat (Ariège) Avril 2014



Pour tout renseignement, contactez Anne au 06 17 38 69 39.

L'association "La Sauce aux Idées" vous invite à son 2° Café-citoyen

à la Salle des fêtes de Clermont le Fort

le Dimanche 18 janvier 2015 à 17 h

Thème : L'odyssée de Rosetta et son robot Philae

Intervenant : Philippe Gaudon, chef de projet de la mission Rosetta

Entrée libre, Buvette assurée

Nous vous attendons nombreux



Photo CNES

Aureville - Clermont : Un père Noël pour deux communes

Par Gérard Boudon

Comme chaque année les enfants d'Aureville et de Clermont-le-Fort ont partagé une après-midi fort conviviale de spectacle et de cadeaux avec le père Noël.

C'est Joëlle Bouscatel et son équipe du Foyer rural d'Aureville qui avait organisé la journée.

A la salle des fêtes d'Aureville, le magicien Alain Mies de Deyme qui a créé ce personnage naïf de "Félicien le magicien" de la "Félicien compagnie", a su captiver son jeune public pendant près d'une heure avec ses tours de magie.

Après le spectacle, le long cortège des voitures des parents a suivi celle du Père Noël jusqu'à la salle des fêtes de Clermont-le-Fort. Un goûter avec vin chaud pour les parents y était offert. C'était pour tous les enfants l'occasion de recevoir directement, sans intermédiaires, des mains du père Noël un petit cadeau.

Nathalie Castel Daydé de l'association Aurecler et du Foyer



Le Père Noël à la salle des fêtes de Clermont-le-Fort le 14 décembre 2014.

rural d'Aureville indiquait que sur les 190 enfants de 0 à 11 ans des deux communes, 106 étaient présents.

Chaque paquet cadeau distribué aux enfants était composé de friandises et d'une boule de Noël. Les bébés, n'étaient pas oubliés, se voyaient offrir une jolie peluche.

La crèche de Noël à Clermont-le-Fort

Par Jeanine Louis

Dans l'église saint Pierre, exceptionnellement ouverte, avant la restauration des peintures de l'arc triomphal, on pouvait voir la crèche de Noël préparée par les enfants.



La crèche installée dans l'église Saint-Pierre

En effet, cette année nous avons voulu faire la ronde des crèches sur les sept villages de notre ensemble paroissial.

Nous avons invité tous les enfants qui viennent au catéchisme, ainsi que leurs copains et copines, à venir le dimanche 7 décembre 2014 dans leur village aider à mettre en place et à décorer la crèche de leur église.

La deuxième étape était d'ouvrir les églises le dimanche 14 décembre afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de faire la ronde des églises pour admirer ce que chacun avait fait.

Pour Clermont ce fut une réussite avec au moins une cinquantaine de personnes qui sont entrées dans l'église, adultes et enfants.

Un après midi qui s'est terminé après le goûter des écoles et qui a été très chaleureux dans les échanges avec chacun.

Nous pensons, qu'après la première tranche de travaux terminée, beaucoup d'autres personnes auront envie de revenir dans l'église et nous espérons bien renouveler cette expérience.

Le repas de Noël à l'école primaire de Clermont

Le jeudi 18 décembre 2014, le Sivurs avait préparé un excellent repas de Noël, mais avant de passer à table, les enfants de la chorale ont chanté dans la salle de classe pour leurs petits camarades.

La chorale dirigée par Lana, est une activité périscolaire gratuite, tous les Lundis de 16h20 à 17h20.

Le groupe est composé de 11 grands (CE1-2 CM1-2) et de 5 petits du CP.



La chorale dirigée par LANA

Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire du Tennis Clermontois

par Christiane Brustel



Mardi 16 décembre 2014, dans la salle des associations, les adhérents et d'autres joueurs potentiels étaient conviés par mail à l'Assemblée Générale où se trace le devenir de notre club créé en octobre 1983. Des affichettes annonçant l'AG ont été distribuées dans les cartables des élèves des cycles 2 et 3, avec l'accord des enseignantes.

Le Tennis Clermontois a connu des jours meilleurs. Afin de revenir à une pratique familiale, en accord avec le bureau réuni le 27 novembre, Florence la présidente a déjà entrepris par courrier notre désaffiliation de la Fédération Française de Tennis, qui ne nous a rien apporté de positif sauf des ponctions conséquentes sur les montants des adhésions.

Nous avons repris plusieurs articles des statuts pour supprimer les références à l'affiliation à la FFT et pour limiter le nombre de responsables qui gèrent le club.

Claude le trésorier a présenté le rapport financier. Nous revenons aux anciens tarifs d'adhésion (sans affiliation) : 26 € pour un adulte, 60 € pour une famille, 15 € pour un étudiant, 10 € pour un jeune de moins de 16 ans, gratuit pour les élèves du RPI (regroupement Pédagogique Aureville-Clermont le Fort). Le chèque rédigé à l'ordre du Tennis Clermontois sera échan-

gé contre le nouveau code du cadenas permettant l'entrée sur le court. Des affichettes en A6 seront apportées à l'accueil de la Mairie et chez Jérôme l'aubergiste.

Florence a abordé le projet d'orientation en organisant le nettoyage du sol devenu glissant (mousses et résidus végétaux). Dans le public, Gérard V. et Gilles M. se sont portés volontaires pour aider. La haie de lauriers a été taillée depuis notre visite sur le terrain en novembre. Une « faites des balles » est envisagée pour 2015 (badminton, pétanque, mini-billard, ping-pong et ...tennis !)

Le nouveau Conseil d'administration (restreint) a été formé. Gérald et Serge ont démissionné, Christiane, dans le Conseil d'administration depuis 31 ans ne se représente pas. Encore secrétaire pour quelques jours, elle préparera les documents pour la préfecture, rectifiera les statuts, le Règlement intérieur, rédigera le PV qui servira à la banque, etc...

Le nouveau bureau est composé de Florence Rocker : présidente, Claude Surin : trésorier et Xavier Bellamy (membre de droit représentant le Conseil municipal) : secrétaire.

Alors, vous allez vous remettre au tennis ? Laissez-vous tenter !

Caminarem ; Pluie du matin,

par Christiane Brustel

Pluie du matin n'empêche pas le caminaire de mettre sa pèlerine de pluie et de réaliser le nettoyage du piétonnier Aureville-Clermont le Fort, qu'il a programmé !

Qu'il pleuve, qu'il vente, en hiver, CAMINAREM privilégie les plantations et leur entretien. C'est le dernier chantier de l'année. En janvier, les caminaires planteront à Pinsaguel.

Les plants, fournis par Arbres et Paysages d'Autan, plantés par CAMINAREM en 3 séances (janvier, février et mars 2014) ont souffert de plusieurs maux, pas souvent d'ordre météorologique. 36 bénévoles aidés de Georges Saleil, élu d'Aureville et des deux employés municipaux : Gaël pour Clermont le Fort et Dédé pour Aureville, ont nettoyé, évacué les mauvaises herbes, raclé terre, glands et dépôts de feuilles, élagué arbres et buissons des talus des riverains quand ils étaient négligés, balayé le ruban bétonné, emmitoufflé de paillage récupéré à la Riverotte les plants encore discrets et pas toujours identifiables.

Les cistes ont peu résisté, les buis n'y sont plus, les troènes des bois et les cornouillers, c'est bon, les rosiers, autant les rugosa, les pimprenelles que les rouillés se sont bien défendus, les alaternes font de la spéléo, les camérisiers jouent à cache-cache. Une petite soixantaine de nouveaux plants que Georges a récupérés au siège d'APA à Ayguevives le matin même ont remplacé les chers disparus mais il en manque encore beaucoup. CAMINAREM a promis de revenir le 28 février pour terminer le paillage qu'ils espèrent cette fois intégral avant le printemps et, qui sait, ils compléteront les plantations si on le leur demande...



Les bénévoles du Caminarem travaillent groupés sur le chemin piétonnier

Les piétons vont retrouver le plaisir de marcher sur un passage protégé, entretenu et propre.

IN VINO VERITAS fête ses 20 ans avec un titre de champion du monde

par Gérard Boudon

Après son formidable succès au dernier championnat du monde de dégustation de vins à l'aveugle, remporté haut la main, le club "In vino Veritas", méconnu du grand public jusqu'à présent, a concentré l'attention des médias.

C'est ainsi qu'en liaison avec le salon Vins et Terroirs de Toulouse du 31 oct. au 2 nov. 2014, FR3 a fait un reportage sur ces champions et leurs secrets lors de leur première séance d'entraînement d'après titre.

La France, premier pays producteur de vin au monde (46,2 millions d'hectolitres en 2014), premier consommateur (44,2 litres par habitant) se devait de briller dans la dégustation; c'est chose faite !

C'était plutôt un "décrassage", chaque membre avait apporté sa bouteille.

Le blanc pétillant de Cécile ,diplômée d'oenologie, laissa perplexe: difficile d'en déterminer l'origine, peut-être un bon champagne ... En fait un "sparkling Wine" anglais, un Nyetimber parfait pour arroser le titre.

Didier Sanchez qui à Ay, s'était écrié "On

l'a fait !!!", avouait que leur succès était lié au nombre impressionnant de bouteilles testées, un investissement non négligeable qui leur laisse une avance confortable.

L'entraînement régulier donne carte blanche au "capitaine de soirée" qui propose une sélection à découvrir.

Une fois par mois, se pratique l'exercice de la "verticale" ou de l'"horizontale":

Une verticale est pour un même vin, l'occasion de découvrir ses variations en fonction des années.

A l'opposé, une horizontale est basée sur un thème, une région; Un millésime est fixé et on déguste une palette de vin d'un même terroir par exemple ceux de l'Etna, de Tasmanie ou autre région du monde.

Le vin est une passion qui peut coûter très cher; Didier Sanchez évoque une mémorable "verticale" de Château Yquem à plus de 250 euros par personne... Le dégustateur est aussi un amateur éclairé qui ne cesse de thésauriser et d'enrichir sa cave de nouveaux crus.

Le prochain objectif est de rééditer leur

exploit en 2015. Mais il faudra d'abord remporter le championnat de France d'un niveau très élevé; les pièges y sont plus nombreux qu'au niveau mondial.

Rappelons que l'équipe victorieuse était constituée de Jean-Michel Perrussan, Eddy Gautier, Didier Sanchez, et Pierre Citerne un des meilleurs dégustateurs au monde qui a amélioré de 20 points le score de l'équipe grâce à son extraordinaire palais et sa mémoire.



Didier Sanchez le capitaine, Eddy Gautier et Jean-Michel Perrussan, présentant leur trophée aux membres de l'association devant les caméras de FR3.

Chez Didier Sanchez
16 Impasse du Bois Grand
<http://www.invinoveritastoulouse.fr>

**Vivre à Clermont
Le concours d'illuminations de Noël 2014**



par Jean-Jacques Giachetto



Pêle-mêle des illuminations de Noël 2015

Voilà, les fêtes sont terminées et les lumières se sont éteintes. Une nouvelle année commence et tout le bureau de Vivre à Clermont souhaite ses meilleurs vœux à tous les habitants du village et plus particulièrement à ses membres et sympathisants.

Merci à toutes et à tous ceux qui ont décoré ou illuminé l'extérieur de leur maison. De notre côté, le bureau a installé un sapin artisanal à l'entrée du rond-point de l'impasse du bois-grand qui a fait, malgré tout, son petit effet.

Le jury a eu la bonne surprise de constater que le concours a franchi

les limites de l'impasse, puisque, dans pratiquement chaque quartier il y a eu des maisons illuminées. Il a décidé qu'il n'y aura pas un gagnant, mais plusieurs... à recevoir une boîte de chocolats en remerciement de leurs participations.

Un petit conseil pour terminer, profitez bien des soldes sur les décorations de Noël, car quelque chose me dit que le Père Noël en personne se déplacera pour voir les décorations à Noël prochain... !



Site : <http://vivreaclermont.wix.com/assos>



Le temps du recensement

Par Gérard Boudon



L'Insee effectue le recensement de la population française tous les ans, revenant tous les cinq ans pour chaque commune de moins de 10 000 habitants. Ces recensements sont très importants car ils permettent de connaître la population exacte, de prévoir le nombre d'élus et les dotations et d'anticiper les aménagements (crèche, commerce, logements, transports) locaux.

La mairie demande à chaque habitant de Clermont-le-Fort de bien accueillir l'agent recenseur quelle a accrédité, chargé du jeudi 15 janvier jusqu'au samedi 14 février du recensement 2015 pour le compte de l'Insee.

Cet agent est en principe connu de la plupart des habitants.

Il passera aux domiciles de chacun à plusieurs reprises; une première fois en venant distribuer les questionnaires Individuel et de Logement à remplir ou en vous remettant un code personnel à utiliser sur internet.

Bien que le recensement en ligne soit recommandé, chacun a le choix de répondre sur papier.

Il reviendra récupérer à un moment convenu avec vous, les questionnaires papier remplis.

Les informations fournies sont très encadrées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus, www.le-recensement-et-moi.fr



La foule dans les rues de Toulouse, témoin de la démographie régionale.

Bulletin Municipal

L'AUTAN DE CLERMONT

Commission Communication et Information :
Responsable édition : Gérard BOUDON,
Responsable infographie : Bethy GIACHETTO
Geneviève DURAND-SENDRAIL

Comité Consultatif :
Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL,
Olivier D'ARDALHON de MIRAMON,
Gérard VERDOT.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Elisabeth BARRAL
Gérard BOUDON
Christiane BRUSTEL
Anne DELPY
Hélène DERS
Catherine DOMBROWSKY
Geneviève DURAND-SENDRAIL
Bethy GIACHETTO
Jean-Jacques GIACHETTO
Christian HUGUES
Gérald LAGACHERIE
Jeanine LOUIS
Actualités Site Sicoval

Titre et Logo : Annick et Philippe PAILLETTE
Réalisation : Imprimerie du SICOVAL LABEGE



Collecte des encombrants 2015

Encombrants et Déchets d'Équipements Électriques Et Électroniques

(à sortir la veille au soir) :

A Clermont-le-Fort : le **mercredi 2 septembre 2015**

Pour les habitants du Chemin de Badel (avec Goyrans) : le **jeudi 22 octobre 2015**

ATTENTION : Les collectes des déchets ménagers des 1er mai et 25 décembre 2015 seront rattrapées le lendemain.



Mairie de Clermont-le-Fort

18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort
Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires : Lundi 14-16h
Mercredi 16-19h
Vendredi 8h30-11h30
Permanence du Maire :
Mercredi 16-19 h

<http://mairieclermontlefort.free.fr/>
mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr